TRIATHLON des Entreprises

750m-23km-5km

samedi 25 mai 2019

Programme

11h30' : Ouverture du village expo, plage de Pentegône
11h30'- 13h00' : Retrait des dossards triathlon S (plage de Pentegône)
12h30' : Ouverture du parc à vélo
13h30' : Fermeture du parc à vélo
13h50' : Briefing triathlon S
14h00' : Départ triathlon S "Stéphane CHAON »
14h15' : Départ triathlon des entreprises et Championnat de France des finances
15h30' : Ouverture du parc à vélo
16h 00': Remise des prix

Règlement de l'épreuve S

- Le TRIATHLON des entreprises est organisé par « Hyères Triathlon » avec le concours de la ville d'Hyères.

Cette course est ouverte **aux entreprises ou assos inscrivant au moins 3 athlètes** en individuel et également aux relais.
Les athlètes individuels doivent s'engager sous le nom de l'entreprise.
Pour les entreprises, le classement se fera sur le cumul des places des 3 meilleurs.
Cette course sert également de support aux **Championnats de France des finances organisés par l'ATSCAF.**
La réglementation, les classements et les récompenses sont définis par l'ATSCAF pour les Championnats de France.

Le départ se fera 15' après celui du triathlon « Stéphane CHAON », sur le même parcours.

- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI et aux non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition, à partir de la catégorie **Cadet** (2003).
- Epreuve ouverte aux individuels et aux relais
- Les licences FFN, FFA, et FFC dispensent de certificat médical pour la discipline concernée.
- La présentation des originaux (licence ou certificat médical pour les non licenciés) pourra être exigée lors du retrait des dossards.
- L'épreuve est soumise aux règlements de la FFTRI. Le corps arbitral veillera à l'application de ces règles. L'athlète s'engage donc à respecter le règlement de la FFTRI en prenant le départ de l'épreuve.
- Le port du casque est obligatoire en vélo, jugulaire fermée du départ à l'arrivée du parc à vélo.
- Toute aide extérieure est interdite et disqualifiante durant la durée de l'épreuve.
- L'épreuve est **sans drafting**.
- Pour les athlètes ayant fait l'objet d'une pénalité, une zone prison sera instaurée.
- Le parcours vélo sera ouvert à la circulation, il convient de respecter le code de la route.
- Un médecin sera sur le site. L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civil souscrit auprès de la FFTRI mais décline toute responsabilité en cas de dommages matériels et corporels survenant au cours de l'épreuve.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier la course suivant les conditions météo.
- Droit à l'image : les concurrents autorisent l'organisateur à utiliser les photos ou vidéo prises lors de l'événement sur lesquelles ils pourraient apparaitre.
- Respect de l'environnement : des zones de propreté seront disponibles sur le parcours ainsi que dans le parc. Les concurrents jetant leur matériel ou déchets hors de ces zones pourront être sanctionnés par le corps arbitral.
- En cas d'annulation de l'épreuve, le remboursement se fera en fonction des frais engagés.